

2014/6319 - GROUPE SCOLAIRE MARCEL PAGNOL - BATIMENT MODULAIRE RESTAURANT, ACCESSIBILITE ET REAMENAGEMENT. LANCEMENT DE L'OPERATION 07001535 ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2009-2, PROGRAMME N° 00006. (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2008/1026 du 22 décembre 2008, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville. Il comprend les projets relatifs à la mise aux normes, conservation des groupes scolaires.

Par délibération n° 2013/5627 du 1<sup>er</sup> juillet 2013, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle 2009/2 « Aménagement et réhabilitation des groupes scolaires », programme n° 00006 Scolaire

Les écoles primaires de la partie Nord de Gerland sont pleines. Dans ce quartier en forte croissance démographique, nous projetons de construire une école neuve dans le cadre de la ZAC des Girondins, pour une ouverture à la rentrée 2019.

Dans l'attente, le groupe scolaire Marcel Pagnol pourra accueillir une partie des effectifs scolaires (2 classes supplémentaires). Le restaurant scolaire est déjà saturé. Il est proposé la construction d'un nouveau restaurant modulaire.

Ces travaux s'accompagneront de la mise en accessibilité de la maternelle, de réaménagements intérieurs et de la mise en place de sanitaires adaptés. Pour mémoire, l'école élémentaire a déjà été équipée d'un ascenseur, de sanitaires adaptés en 2008. Le choix d'un bâtiment modulaire, avec un délai de mise en œuvre réduit nous permettra d'être prêts pour la rentrée 2015.

Cette opération est estimée à 1 735 200 € dont 20 000 € pour le mobilier.

Elle sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009/2, programme n° 00006.

Les marchés de travaux et autres marchés d'études nécessaires au bon déroulement de l'opération seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics. »

Vu les délibérations n° 2008/1026 du 22 décembre 2008 et 2013/5627 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Education, Petite Enfance ;

### **DELIBERE**

1- Le lancement de l'opération Groupe Scolaire Marcel Pagnol 7<sup>e</sup> – bâtiment modulaire, accessibilité et réaménagement est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009/2 « Aménagement et réhabilitation des groupes scolaires », programme n° 00006 Scolaire.

2- M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou l'autorisation de travaux afférents.

3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits et à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00006, opération n° 07001535, AP n°2009/2 et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 251, 211 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2014 : 100 000 €

- 2015 : 1 635 200 €

4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations financières potentielles, en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet il signera tout document afférant à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL